

# La gauche réussit à faire passer sa solution: une hausse des salaires

► **Un salaire augmenté d'environ 20%**, soit 145% du salaire le plus élevé du personnel de l'État, et pas d'indemnité sauf pour le ministre non réélu: telle est la solution issue de la première lecture du projet de loi sur la prévoyance professionnelle des ministres.

► **La gauche a donc réussi** à faire passer sa solution hier au Parlement jurassien. Mais cela pourrait bien changer en deuxième lecture, si les groupes favorables à une indemnité, en réalité majoritaires, réussissent à s'entendre.

► **La retraite des ministres** va, dans tous les cas, fondre de 40 à 60%. Tous les groupes sont d'accord sur ce point: l'ancien système était trop généreux. Explications.

C'est au cours d'une série de votes durant lesquelles la tactique partisane a joué à plein que la gauche a réussi à faire passer sa solution: un traitement des ministres majoré de 45%, alors que les ministres touchent actuellement un traitement de 20% plus élevé que le salaire le plus élevé appliqué aux employés de l'État. Cette année, un ministre gagne 220 000 fr. Avec l'augmentation votée hier, il obtiendrait 55 000 fr. de plus, ce qui porterait son salaire à quelque 275 000 fr. par année, selon

des calculs effectués au sein de l'administration.

## La gauche gagne par 25 voix contre 24

En votant en bloc, la gauche PS, PCSI et Verts+CS•POP a réussi à une voix près, avec 25 oui contre 24 non et 7 abstentions, à faire passer sa solution, cette hausse de traitement assortie d'une indemnité de six mois de salaire pour un ministre candidat qui ne serait pas réélu, qui recevrait donc une sorte d'indemnité de licenciement. Ce salaire augmenté doit être soumis aux cotisations sociales, Caisse de pensions du canton et AVS. Et les ministres seront libres d'engager les montants qu'ils veulent à leur prévoyan-

ce personnelle, c'est du moins l'idée. C'est la solution choisie par le Grand Conseil valaisan, dominé par le PDC et le PLR. «L'augmentation de salaire est la variante la moins onéreuse», affirme Jean Bourquard (PS). Elle mettrait le Jura au niveau de Schaffhouse, canton de taille comparable. Le PCSI adhère à cette solution, a annoncé Suzanne Maître.

L'UDC, en s'abstenant lors de ce vote, a contribué au résultat. Le groupe n'avait pas réussi à faire admettre sa propre solution, une indemnité de 50 000 fr. par année passée au Gouvernement pour le ministre partant ou non réélu, montant jugé «raisonnable» par Thomas Stettler.

## Indemnité plus élevée pour le PDC et le PLR

L'UDC préférerait la solution de l'indemnité, qui a aussi les faveurs du PDC et du PLR, lesquels défendaient eux une indemnité de 65 000 fr. par année au Gouvernement, montant qui avait aussi la préférence de l'exécutif mais les ministres ont préféré quitter l'hémicycle. Avec ce dernier montant, au bout de dix ans, un ministre pourrait recevoir une indemnité de 650 000 fr. et au bout de 15 ans, maximum possible au Gouvernement, même 975 000 fr., tout près du million, un montant jugé excessif par l'UDC et la gauche.

La gauche s'est cependant abstenue lorsque la proposition de l'UDC était opposée à

celle soutenue par le PDC et le PLR. Près d'un million, c'est un bonus ou un «parachute doré», selon l'expression utilisée par des députés pour des montants moins élevés touchés par des cadres de l'administration congédiés, a relevé Remy Meury (Verts et CS•POP). «Ce n'est pas un parachute doré, mais une manne financière pour effectuer une transition adaptée entre vie gouvernementale et après-gouvernement», a rétorqué pour le PDC Jacques-André Aubry.

Les ministres n'auront donc plus droit à une rente à vie, prévue par le décret encore en vigueur mais qui ne sera appliqué qu'à Charles Juillard, au nom des droits acquis et non

contestés par les députés. Actuellement, un ministre retraité reçoit au maximum une rente annuelle de 106 000 fr.

## Des dizaines de millions pour les anciens

Les ministres arrivés au Gouvernement l'année dernière seront, eux, soumis au nouveau système. Pierre Parietti (PLR) évalue à 60 millions de francs les montants engagés pour les 17 ministres qui auront profité d'une rente à vie, soit en moyenne près de 3,6 millions de francs par ancien ministre, certains étant en deçà ou «largement au-delà». Tous les groupes étaient d'accord sur le fait que le canton, dans sa situation financière, ne pouvait plus octroyer de telles largesses. Par comparaison, avec les indemnités, c'est 720 000 fr. et au maximum 975 000 fr. que toucheraient les anciens ministres, soit 4 fois moins, selon le député radical. Au final, la loi a été adoptée par 30 oui, 26 abstentions et 0 contre.

La Commission de gestion et des finances (CGF) reprendra donc ce dossier en vue de la deuxième lecture, et le tableau final sera sans doute différent. La CGF y a déjà consacré 8 séances depuis avril, a relevé son président André Henzelin (PLR). Un premier projet de réforme proposé par le Gouvernement avait été écarté à l'automne 2015. Il reprenait une solution du canton de Neuchâtel, qui prévoyait une rente viagère dès l'âge de 50 ans.



Les ministres quittent la salle pour laisser les députés débattre seuls de leur prévoyance professionnelle.

PHOTO GM